



LES ENGAGEMENTS DU CERAG *face au changement climatique*

Durant une Assemblée Générale Extraordinaire le 25 Septembre 2023, le laboratoire CERAG a collectivement voté plusieurs mesures visant à réduire l’empreinte carbone du laboratoire. Ces quatre mesures ont toutes été adoptées par une large majorité :

MESURE 1 : ACCORD DE PRINCIPE SUR LA CHARTE D'ENGAGEMENT DU CERAG.

MESURE 2 : JE M'ENGAGE À VÉRIFIER LA PERTINENCE DE TOUT NOUVEL ACHAT AU REGARD DE L'IMPÉRATIF DE SOBRIÉTÉ.

MESURE 3 : LA RESTAURATION PROPOSÉE LORS DES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE CERAG EST DÉSORMAIS 100% VÉGÉTARIENNE.

MESURE 4 : LE LABORATOIRE FINANCE LE TRAJET EN AVION UNIQUEMENT LORSQUE LE TEMPS DU TRAJET EN TRAIN EST SUPÉRIEUR À 6H OU LORSQU'IL NÉCESSITE TROIS CHANGEMENTS ET PLUS.